



## Pv pour stationnement sur un parking gratuit pour faire ses courses

Par **Christine 1409**, le **04/03/2025** à **07:38**

Bonjour,

le vendredi à 12h00, je me gare sur le parking du marché de Clamart pour faire mes courses et ce, depuis 10 ans.

le parking est gratuit 1h30.

je n'ai pas pris de ticket, personne n'en prends et j'ai reçu une amende de 70 euros pour non paiement de redevance.

un agent de la ville s'y positionne à 12h00 pour verbaliser toutes les voitures présentes. .

plutôt inhabituel comme procédé d'aller verbaliser les parkings gratuits ? Qu'en pensez -vous ? Merci

Par **janus2fr**, le **04/03/2025** à **08:24**

Bonjour,

Vous parlez d'un parking gratuit et aussi de ticket.

J'en déduis donc que le parking est gratuit un certain temps et payant après cette durée. Il faut donc bien prendre un ticket, même si vous ne restez qu'une demi-heure.

Sans ticket, impossible de savoir si vous êtes encore dans la tranche gratuite et donc verbalisation.

PS : vous êtes sur des 1h30 gratuites ? C'est quel parking ? Ceux que je connais, c'est 1h gratuite...

Par **Chaber**, le **04/03/2025** à **09:28**

Bonjour

Je confirme la réponse de Janus2fr

Chez moi en centre ville j'ai 20 mn gratuites. le distributeur me laisse le choix

20 mn gratuites le ticket précise cette durée avec mon numéro de véhicule

Si je dois stationner plus longtemps je paie et le ticket précise la durée de stationnement avec en plus ces 20 mn gratuites

Par **youris**, le **04/03/2025** à **10:28**

bonjour,

contrairement à ce qu'indique votre titre, votre parking n'est pas gratuit, il est payant après 1h30 mn; comme vous n'avez pas pris de ticket qui permet de calculer votre durée de stationnement (condition indispensable pour décompter la durée gratuite) , votre parking est payant.

que personne ne prenne de ticket n'est pas un argument.

salutations